



**CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE
LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE ET LA CAISSE
PRIMAIRE
D'ASSURANCE
MALADIE DU
VAUCLUSE EN
MATIERE D'ACCES
AUX DROITS ET AUX
SOINS**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 FEVRIER 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le vingt huit février à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 21 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriam GUTIEREZ.

Présents : Mme GUTIEREZ, M. BLANC, Mme AUTRAN-BLANC, Mme GIANETTA, Mme BRISA, Mme DUMARCHER.

Absents excusés :

M. ZILIO représenté par Mme GUTIEREZ

M. BERNE représenté par Mme GIANETTA

Madame CALERO

Mme LAUNAIRE représentée par M. BLANC

Mme FROMENT représentée par Mme AUTRAN-BLANC

RAPPORTEUR : Madame Myriam GUTIEREZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Familles,

Considérant que le portail Espace Partenaires est un extranet, conçu et développé par l'Assurance Maladie, destiné à l'usage du partenaire, et facilitant ses interactions avec la caisse de Vaucluse, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne.

Considérant que l'intérêt du Centre Communal d'Action Sociale d'y adhérer afin d'en faire bénéficier les bollénois connaissant des difficultés pour l'accès à leurs droits,

Considérant les termes de cette convention ayant pour objet de définir et de préciser les objectifs, ainsi que les conditions de partenariat entre les parties,

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Approuver la convention de partenariat d'utilisation du portail extranet « Espaces Partenaires » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Vaucluse,

- Autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 FEVRIER 2025 page 2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ➔ **APPROUVE** la convention de partenariat d'utilisation du portail extranet « Espaces Partenaires » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Vaucluse,
- ➔ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Myriam GUTIEREZ,
Vice-Présidente du CCAS,

Mme Simone AUTRAN-BLANC,
Secrétaire de séance,

